BRANCHE CHIMIE (0044)

L'ALTERNANCE ET L'APPRENTISSAGE :

UNE MAIN D'OEUVRE FLEXIBLE ET PAS CHÈRE !

En introduction à la paritaire sur l'alternance, *les représentants de France Chimie répondent par la négative à une demande syndicale sur la gouvernance dans les Commissions Paritaires Nationales Emploi, (demande de gouvernance à la double majorité). Par contre, ils proposent une paritaire sur le fonctionnement de l'instance. Autrement dit, ils veulent continuer à faire comme ils veulent mais sont favorables à organiser une réunion pour nous expliquer la chose…*

Dans le projet d'accord sur l'alternance, les représentants patronaux vantent l'engagement d'objectifs sur le nombre d'alternants (+ 30 % sur 4 ans). À contrario, il n'y a aucun engagement, même pas d'encouragement, pour la pérennisation de ces contrats. Dès lors, il est facile de décrypter l'essence même de cet accord : encourager le recours à l'emploi précaire, financé en grande partie par l'OPCO2I (organisme collecteur du volet formation de la branche). Bref, des salariés sous-payés, corvéables à souhait grâce au chantage d'une hypothétique embauche qui, nous le savons bien, n'intervient que rarement.

Ils considèrent que leur ultime proposition améliore la requalification du CDI en contrat d'alternance.

La FNIC-CGT considère au contraire que la branche génère suffisamment de cash pour supporter les mutations que les dirigeants imposent aux salariés. Il est donc purement aberrant que ces salariés voient leur contrat requalifié de CDI, en alternant. **Si le but recherché par les employeurs est d'aller chercher des subventions, cela ne peut se faire au détriment des salariés et de leurs contrats.** Les salariés ne doivent donc pas voir leur contrat requalifié et la rémunération doit être maintenue à 100 % du poste occupé. *La réponse de France Chimie est sans appel : "Afin d'être compétitifs, attractifs et de ne pas créer d'échelles de perroquets, nous nous collons à la grille UIMM…"*

Sur les frais d'hébergement et de bouche, il nous est répondu que le choix a été fait d'appliquer la loi… Mais où peut-on manger pour 3 € maximum et dormir pour 6 € ? Autant doter l'alternant d'un kit de survie (tente, duvet, réchaud, popote, etc.).

L'aide au permis de conduire est illusoire si l'alternant ne peut pas assumer l'achat et l'entretien d'un véhicule…

France Chimie considère que le projet d'accord améliore la prise en compte de la fonction tuteur, y compris au niveau de la rémunération.

La FNIC-CGT revendique une reconnaissance financière précise mais également l'obligation faite aux employeurs d'aménager le temps de travail des tuteurs en prenant en compte la charge de travail induite.

Pour conclure et si le préambule du projet d'accord met en avant "la notion d'attractivité de la branche", on est en droit de se demander de quelle attractivité il est fait état. Si le dumping social est considéré comme attractif, cet accord y répond parfaitement !

En conséquence, la FNIC-CGT, contrairement à d'autres, ne pourra pas signer un accord sur l'alternance qui acterait un nouveau recul social.
Il appartient à chaque base de construire le rapport de force nécessaire afin de stopper l'hémorragie imposée par le capitalisme et gagner les droits nouveaux, indispensables au changement de société décidé collectivement dans nos AG et Congrès.

Lors de la paritaire, un second projet d'accord sur le CQP technico-commercial était proposé à la signature. Si ce dernier proposait chichement le K250, la FNIC-CGT exigeait le K275 puis K325 dès l'obtention du diplôme. Certains ont même demandé K300 puis K325. Les mêmes représentants patronaux sont restés inflexibles, considérant que leur proposition était « historique » et non négociable !

Le jeu des représentants patronaux est limpide : contrairement à l'accord sur l'alternance pour lequel les employeurs se voient octroyer des subventions, il n'en va pas de même pour la reconnaissance du CQP technico-commercial où il n'y a rien à récupérer… !

C'est donc sans complexe que la délégation patronale n'a même pas fait mine du moindre soupçon de négociation. ***INACCEPTABLE !***

Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT
263, rue de Paris - Case 429 - 93514 Montreuil cedex - Tél. 01 84 21 33 18 - boite aux lettres (email) : contact@fnic-cgt.fr - http://www.fnic-cgt.fr
Nos réf LB/DT - Chrono 2021- 0314 Montreuil, le 18/06/2021